

# La Chausséria.

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

Mis en ligne le 08 Juin 2026

Ce document est tenu à disposition au siège de la société. Il est consultable sur son site web ([www.lachausseria.com](http://www.lachausseria.com))

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

### **PERSONNES RESPONSABLES**

Responsable du rapport financier annuel 2025  
Attestation du responsable du rapport financier annuel 2025

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 juin 2026**

Situation et Activité  
Mode de Présentation des comptes  
Evènements importants postérieurs à la date de clôture de l'exercice  
Activité en matière de recherche et développement  
Filiales et participations  
Prévisions et plan pour l'année 2025  
Facteurs de risques  
    Risques économiques  
    Risques liés à la concurrence  
    Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et risques logistiques  
    Risques liés au Marché et au comportement des consommateurs  
    Risques de liquidité  
    Risques juridiques  
    Risques liés aux litiges et procédures  
Répartition du Capital social  
Proposition d'affectation du résultat de la société  
Dividendes distribués  
Informations liées au RSE  
Dépenses fiscalement non déductibles  
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société  
Informations relatives aux mandataires sociaux (article L-225-104-1 du Code du Commerce)  
    Mandats  
    Fonctions  
    Rémunérations  
Informations relatives aux Commissaires aux Comptes  
    Mandats  
    Rémunérations  
Résolutions - Quidus

### **TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE**

### **ETATS FINANCIERS**

### **TABLEAU FLUX DE TRESORERIE**

### **ANNEXE DES COMPTES**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

# LA CHAUSSERIA

La Société LA CHAUSSERIA a été créée en 1966, elle dispose d'un Capital Social de 1 830 K€, avec son Siège Social à PARIS (75016) au 68 Rue de Passy.

La Société est dirigée par son Président Directeur Général, Madame Virginie PHILIP.

La Société est cotée en Bourse EURONEXT PARIS, Compartiment C.

La Société est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de chaussures pour femmes ; les produits sont commercialisés sous la Marque « *Janie Philip* », au travers d'un réseau de 10 magasins implantés stratégiquement en France :

2 magasins à PARIS :

68 Rue de Passy – 75016 PARIS

20 Rue de Buci – 75004 PARIS

2 magasins à AIX EN PROVENCE :

32 Rue Bédarrides – 13100 AIX EN PROVENCE

13 Rue Nazareth – 13100 AIX EN PROVENCE

1 magasin à MARSEILLE :

62 Rue Paradis – 13006 MARSEILLE

1 magasins à BORDEAUX :

6 Place Gambetta – 33000 BORDEAUX

1 magasin à ANTIBES :

31 Rue de la République – 06600 ANTIBES

1 magasin à MONTPELLIER :

5 Rue Jacques Cœur – 34000 MONTPELLIER

avec un effectif de 20 salariés composé de 5 cadres et 15 employés.

L'expérience de fabricant français a conduit la Société à acquérir au Portugal, en 2013, avec 51% du capital social sa propre usine de fabrication « ESMARALDA »

**LA CHAUSSERIA**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS**


**R.C.S. PARIS B 660 800 798**

\*\*\*\*\*

**ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**  
**Virginie PHILIP**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philip', written in a cursive style.

**LA CHAUSSERIA**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 660 800 798**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice social écoulé (01 JANVIER 2025 au 31 DECEMBRE 2025) et pour soumettre, à votre approbation, les comptes dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera, dans son rapport, toutes les informations, quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport, est annexé, conformément à l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

**SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 605 799 € contre 2 139 364 € pour l'exercice précédent, soit une diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de 24.95 %.

La Société est confrontée à une mutation structurelle du marché toujours perturbé par l'évolution des modes de consommation (achats sur internet), les remises toujours plus importantes accordées par la concurrence, des problèmes de fréquentation des centres commerciaux et une paupérisation des centres villes.

Nos charges d'exploitations s'élèvent à un total de 2 319 331 euros contre 2 370 574 euros en 2024, dont les principaux postes de dépenses sont les suivants :

	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
- Achats de marchandises :	233 467 €	695 444 €
- Autres achats et charges externes	524 049 €	545 316 €
- Salaires et traitements	820 283 €	762 505 €

Après dotations aux amortissements de 32 478 € contre 32 396 € en 2024, dotations aux provisions sur actif circulant de 31 282 € contre 40 006 € en 2024 et dotations aux provisions pour risques et charges de 104 048 € contre 57 379 € en 2024, le résultat d'exploitation 2025 ressort négatif de (609 222 €) contre (206 248 €) lors de l'exercice précédent.

Après un résultat financier positif de 104 671 euros, nous dégageons un résultat courant avant impôts négatif de (504 551 €).

Le résultat exceptionnel est de 556 023 €

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat 2025 ressort avec un bénéfice de 51 472 € contre (33 352 €) en 2024.

### **MODE DE PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC n°2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels et du résultat de l'exercice 2025.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE DE L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT**

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement du présent rapport.

### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Notre Filiale, la Société ESMERALDA a réalisé un chiffre d'Affaires de 3 627 603 €, pour l'exercice 2025, et un résultat net 106 709 €.

### **PREVISIONS ET PLAN POUR L'ANNEE 2026**

A ce jour, nous exploitons 8 boutiques.

- 2 magasins à PARIS – *Effectif de 4 salariées réparties sur les 2 magasins*
- 1 magasin à MONTPELLIER – *Effectif de 1 salariée*
- 2 magasins à AIX EN PROVENCE (Rue Bédarrides – Rue Nazareth) – *Effectif de 4 salariées*
- 1 magasins à BORDEAUX (Place Gambetta) – *Effectif de 2 salariés*
- 1 magasin à ANTIBES – *Effectif de 2 salariées*
- 1 magasin à MARSEILLE – *Effectif de 2 salariées*

Le Chiffre d'Affaires du 1<sup>er</sup> Trimestre 2026 est de 274 342 €

Le Chiffre d'Affaires du mois d'Avril est de 87 702 €

A ce jour, aucune ouverture de magasin n'est prévue.

Le dossier litige concernant le renouvellement du bail du magasin de BORDEAUX est en cours devant le tribunal judiciaire de BORDEAUX ; en conséquence, nous avons conservé la provision car le montant trop important du loyer qui sera fixé par le tribunal peut entraîner l'impossibilité de cession du fond de commerce et sa perte définitive dans le contexte actuel.

## **FACTEURS DE RISQUES**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Cette cartographie des risques établie par la direction s'accompagne d'un classement selon 2 niveaux de criticité : majeur et critique. Ces niveaux de criticité reposent sur une analyse combinant l'estimation de l'impact financier d'un risque ainsi que l'estimation de sa probabilité d'occurrence.

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le présent chapitre. Les risques critiques et majeurs sont répartis au sein de 7 catégories :

- Risques économiques ;
- Risques liés à la concurrence ;
- Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et risques logistiques ;
- Risques liés au Marché et au comportement des consommateurs ;
- Risques de liquidité,
- Risques juridiques,
- Risques liés aux litiges et procédures.

### **Risques économiques**

<i>Description du risque</i>	<i>Impacts potentiels</i>	<i>Principaux dispositifs de maîtrise</i>
Pouvoir d'achat des consommateurs Inflation et coûts des matières premières (Risque critique)	Augmentation du coût de la vie ou une baisse du revenu disponible peut influencer la capacité des consommateurs à acheter des chaussures. Les hausses de coûts des matières premières (cuir, textile, semelles, etc...) ou des coûts énergétiques peuvent entraîner une augmentation des prix de vente, ce qui pourrait affecter la demande, surtout dans un contexte de hausse de prix dans d'autres secteurs.	Il est essentiel d'adopter une gestion rigoureuse des coûts, notamment par la négociation de prix plus bas avec les fournisseurs, l'amélioration de la productivité et la réduction des gaspillages.

**Risques liés à la concurrence**

<p>Concurrence accrue Tendances changeantes (Risque critique)</p>	<p>Le secteur des chaussures est fortement concurrentiel, avec une grande variété de marques de styles et de gammes de prix. Les nouvelles marques ou les grandes enseignes de distribution peuvent facilement perturber le Marché, surtout l'essor du commerce en ligne. Les goûts des consommateurs évoluent rapidement, et une marque de chaussures peut rapidement devenir obsolète si elle ne parvient pas à s'adapter aux tendances ou à la mode.</p>	<p>Investir dans des produits uniques ou de haute qualité, peut offrir un avantage concurrentiel, et peut aussi aider à se démarquer. Offrir un service client exceptionnel peut renforcer l'engagement des clients. Surveiller régulièrement les actions des concurrents (prix, nouveaux produits...) permet d'ajuster la stratégie et de se positionner plus efficacement.</p>
---	---	--

**Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et risques logistiques**

<p>Dépendance à des fournisseurs tiers Coût de production (Risque critique)</p>	<p>Les entreprises de chaussures dépendent souvent de fournisseurs tiers pour la production de matériaux et la fabrication. Des perturbations dans cette chaîne d'approvisionnement, dues à des grèves des catastrophes naturelles, ou des pénuries de matières premières, peuvent causer des retards ou une augmentation. Si la production se fait dans des pays à bas coûts, des fluctuations dans les taux de change ou des politiques douanières peuvent affecter les marges bénéficiaires.</p>	<p>Il est préférable de ne pas être dépendant d'un seul fournisseur ou d'un seul pays. Diversifier les sources d'approvisionnement permet de réduire les risques en cas de perturbation. La mise en place d'un système de gestion des stocks en temps réel, permet d'optimiser les stocks, de réduire les excédents et d'éviter les ruptures de stock.</p>
---	---	--

**Risques liés au Marché et au comportement des consommateurs**

<p>Changement dans les préférences des consommateurs Sensibilité aux prix et promotions Evolution des canaux de distribution (Risque critique)</p>	<p>Les préférences en matière de mode changent fréquemment, et il est difficile de prédire quelles chaussures seront populaires à un moment donné. Par exemple, une nouvelle tendance comme les baskets de sport ou les chaussures écologiques peut déplacer une autre catégorie de produit. Les consommateurs peuvent être de plus en plus sensibles aux promotions et aux réductions de prix, ce qui pourrait inciter à une guerre des prix et réduire les marges bénéficiaires. Le commerce en ligne a un impact majeur sur la vente de chaussures. Une entreprise qui n'adapte pas son modèle pour inclure une plateforme de vente en ligne performante ou qui ne développe pas une stratégie numérique efficace pourrait perdre une part de marché importante.</p>	<p>Analyse des données sur les habitudes d'achat, les préférences et les retours des clients fournissent des informations précieuses pour mieux comprendre le Marché, et adapter les offres en conséquence. Suivi des tendances de la mode, des styles permet de lancer des produits qui répondent aux attentes des consommateurs. Surveiller régulièrement les actions des concurrents (prix, nouveaux produits....) permet d'ajuster la stratégie et de se positionner plus efficacement.</p>
--	---	---

**Risques de Liquidités**

<p>Fluctuations saisonnières Délai de paiement des clients Surstockage (Risque majeur)</p>	<p>La demande peut être plus élevée à certaines périodes (par exemple, avant les fêtes de fin d'année, des événements, .....). Si les clients ne paient pas à temps, cela peut affecter la capacité de la Société à payer ses fournisseurs ou à gérer ses dépenses courantes. Une mauvaise gestion des stocks, notamment en cas de modèles ou de tailles peu populaires, peut entraîner des liquidités bloquées dans des articles invendus.</p>	<p>Améliorer la gestion des stocks, en mettant en place des systèmes de gestion des stocks efficaces pour éviter le surstockage ou le sous-stockage, et assurer des renouvellements en temps opportun...Assurer un recouvrement rapide et efficace des créances pour minimiser les délais de paiement.</p>
--	---	--

**Risques Juridiques**

<p>Non-conformité aux normes de sécurité Violation des droits de propriété intellectuelle Contrats non respectés (Risque majeur)</p>	<p>Les chaussures doivent répondre à des critères de sécurité et de qualité définis par la législation locale et internationale. Une violation de ces normes peut entraîner des poursuites. L'usage non autorisé de désigns, de logos ou de technologie peut exposer la société à des litiges. Des accords contractuels mal rédigés ou non respectés, qu'ils concernent des fournisseurs ou les distributeurs, peuvent entraîner des poursuites judiciaires.</p>	<p>Assurer que les produits respectent toutes les normes. Déposer des brevets, marques et designs pour protéger les créations uniques de la société et éviter toute violation des droits d'auteur. Collaborer avec des avocats pour établir des contrats solides et clairs avec les fournisseurs, distributeurs, et autres partenaires.</p>
--	--	---

**Risques liés aux Litiges et Procédures**

<p>Réclamations des clients Litiges commerciaux Violation des droits de consommation (Risque majeur)</p>	<p>Les clients peuvent porter plainte pour des défauts de fabrication, des erreurs de taille, ou des blessures dues à des problèmes de sécurité. Les différends avec les fournisseurs concernant la livraison de produits défectueux, non conformes à la commande, ou la non-livraison peuvent entraîner des poursuites. Les pratiques commerciales trompeuses, telles que des publicités mensongères, re-étiquetage des produits, peuvent entraîner des actions légales de la part des autorités ou des consommateurs.</p>	<p>Souscrire une assurance qui couvre les litiges liés à la sécurité des produits et aux réclamations des clients. Promouvoir des mécanismes de médiation avant d'engager des procédures judiciaires pour éviter des coûts juridiques élevés. Mettre en place un processus de gestion des retours et réclamations transparent et réactif pour minimiser les frustrations des clients, et éviter des actions en justice.</p>
--	---	---

La société a procédé à une revue spécifique de son **risque de liquidité**, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

Il n'existe pas d'autre **procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage**, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires

Tableau global récapitulatif

<b>Actionnaires</b>	<b>% de détention</b>	<b>% de droits de vote</b>
Janie PHILIP	8%	7,99 %
Jean-Yves GUILLOSSON	8%	8,13 %
Virginie PHILIP	15%	15,3 %
Société PUEYO	64%	64%
Actionnaires flottant	4,46%	4,4%

## Présentation de la société PUEYO

La société PUEYO a une activité de holding dont les actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Pleine Propriété
M. Jean-Yves GUILLOSSON	1232
Mme Janie PHILIP	1233
Hélène MACQUET	6
Virginie PHILIP	23
Katia GUILLOSSON	6

Les dirigeants sont les suivants :

- Président Directeur Général : Virginie PHILIP ;
- Administrateurs : Hélène MACQUET et Janie PHILIP

## **PACTE D'ACTIONNAIRES OU PACTE CONCERTANT**

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou de pacte concertant entre les actionnaires.

## **COMPARTIMENT DE COTATION**

La société répond aux critères du compartiment C.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 51 472 Euros, au poste « autres réserves ».

## **INFORMATIONS LIEES A LA REGLEMENTATION RSE :**

L'obligation d'élaborer un rapport sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) concernant les grandes entreprises cotées ou non cotées, qui dépassent deux des trois critères suivants :

- Effectif >500 salariés
- Chiffre d'Affaires > 50 M€ et/ou Bilan >25 M€

Compte tenu de sa taille, notre société n'est pas concernée à ce jour, par cette obligation.

## **INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (article 39-4 du C.G.I)**

La Société n'a pas supporté, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025, de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

## **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS**

- Notre Société n'a pas recours au crédit fournisseur,
- Elle paie les loyers des magasins d'avance (les loyers sont appelés par trimestre et ils sont payés dès les premiers jours du trimestre),
- Les fournisseurs sont payés comptant dès la livraison avec un escompte,
- Les ventes clients sont des ventes au comptant, donc il n'y a pas de crédit Client.

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
<b>Nombre de factures concernées</b>												
<b>Montant total des factures concernées</b> <i>(préciser : HT ou TTC)</i>		0						0				
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice</b> <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice</b> <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
<b>Nombre des factures exclues</b>												
<b>Montant total des factures exclues</b> <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
<b>Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>												
<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>												

## **INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-104-1 du Code du Commerce)**

La société exploite 8 magasins avec un effectif de 20 salariés au total, et la Gouvernance est assurée par Madame Virginie PHILIP, en qualité de Présidente Directrice Générale.

Elle est assistée de Madame Katia GUILLOSSON – assistante de Direction.

Le mode de gouvernance est une gouvernance actionnariale extrêmement simple compte tenu de la taille de l'entreprise.

La Société se conforme à la loi et aux réglementations en vigueur relatives au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière. Par ailleurs, la Société se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise Middlenext qui s'adresse principalement aux valeurs moyennes et petites (VaMPs – compartiments B et C d'Euronext Paris).

Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext non-appliquées par la Société sont :

- Formation des membres du conseil d'administration,
- Comité spécialisé RSE
- Règlement intérieur du conseil d'administration,
- Conditions d'exercice et d'attribution définitive de stock-options ou d'actions gratuites pour lesquelles la mise en œuvre de conditions de performance est recommandée.

### **Présentation des organes d'administration et de Direction :**

Madame Virginie PHILIP – nommée Présidente Directrice Générale le 01 Janvier 2018 – Renouvellement Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31/12/2029

Administrateur – Mandat renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029

Madame Janie PHILIP – Administrateur – Mandat renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030

Madame Hélène MACQUET née GUILLOSSON – Administrateur – Mandat renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030

### **Liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés :**

Mme Janie PHILIP Administrateur de la S.A. PUEYO  
Gérante de la S.A.R.L. LA BAIE DOREE

Mme Virginie PHILIP Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. PUEYO

## **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

Compte tenu de la conjoncture, les administrateurs ne sont pas rémunérés et la Présidente Directrice Générale perçoit un salaire fixe annuel de 110 000 € sans variable.

Depuis le COVID, il a été adopté un mode de rémunération fixe annuel pour sa dirigeante, sans prime. Il n'y aura pas d'évolution de ce système compte tenu de la crise dans notre secteur d'activité (-11% du CA en mai 2024 pour l'ensemble de la profession dans le secteur)

Mme Virginie PHILIP – Président Directeur Général – 112 109 € (salaire brut 2025)

Mme Janie PHILIP – Administrateur : néant

Melle Hélène MACQUET née GUILLOSSON – Administrateur : néant

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

La SAS KALPAC a été nommée Commissaires aux Comptes de la Société le 17/11/2010.

Suite à leur démission du 12/05/2020, la SAS KALPAC a été nommée, par l'Assemblée Générale du 04/12/2020, pour une durée de 6 exercices, et ce en application de l'alinéa II de l'article L 823-3-1 du Code du Commerce.

Au 31/12/2023, la SAS KALPAC était dans sa [XIIIème] année de sa mission sans interruption.

La SAS KALPAC a terminé la durée maximale de ses mandats ; la société désignera prochainement un nouveau Commissaire aux Comptes.

Nous vous informons que le montant des honoraires de notre Commissaire aux Comptes est de 12 000 € hors taxes.

### **RESOLUTIONS – QUITUS**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées, à savoir :

Première résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2025, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 51 472 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. La Société n'a pas supporté, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visée à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

Deuxième résolution - L'assemblée générale donne quitus entier et définitif au conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice. Elle donne pour le même exercice décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Troisième résolution - L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51 472 € au poste « autres réserves ». Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué par la société au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution – L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant (la SAS KALPAC et Cie et Monsieur Jean-Marc DAUPHIN) à l'issue de la présente assemblée, et désignera en conséquence un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant qui accepteront leur mandat le jour de la tenue de la dite assemblée.

Cinquième résolution – L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président directeur général et aux porteurs d'extrait ou de copie des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités légales notamment de dépôt.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
Virginie PHILIP



**SOCIETE LA CHAUSSERIA**

S.A. au Capital de 1 830 021 Euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01 125

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
**(Art.133, 135 et 148 du DECRET sur les sociétés commerciales)**  
**(En Euros)**

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
<b><u>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
a) Capital Social	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021
b) Nombre d'actions émises	480 166	480 166	480 166	480 166	480 166
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b><u>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES</u></b>					
a) Chiffre d'Affaires Hors Taxes	2 468 934	2 531 954	2 113 249	2 139 364	1 605 799
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-436 542	229 067	52 600	71 467	114 970
c) Impôts sur les bénéfices					
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	249 916	185 710	458 859	-33 352	51 472
e) Montant des bénéfices distribués (1)					
<b><u>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</u></b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,91	0,48	0,11	0,15	0,24
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,52	0,39	0,96	-0,07	0,11
c) Dividende versé à chaque action (2)					
<b><u>IV - PERSONNEL</u></b>					
a) Nombre de salariés	25	25	24	24	20
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	182 909	195 885	228 774	224 564	224 465
c) Montant de la masse salariale	712 888	761 911	765 898	752 146	719 498

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les Gérants.

(2) Si le montant des actions a varié au cours de la période de références, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du Capital.

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25 ex 12 mois	Net au 31/12/24 ex 12 mois
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	1 932 526	1 932 526		551 469
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	452 788	414 201	38 587	71 065
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières	102 000		102 000	102 000
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 775		71 775	71 775
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 559 089</b>	<b>2 346 727</b>	<b>212 362</b>	<b>796 309</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 016 841	566 502	450 339	781 759
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	111 159		111 159	53 779
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 898 776		4 898 776	4 022 523
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 026 776</b>	<b>566 502</b>	<b>5 460 274</b>	<b>4 858 061</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 585 865</b>	<b>2 913 229</b>	<b>5 672 636</b>	<b>5 654 370</b>

	<b>Net au 31/12/25 ex 12 mois</b>	<b>Net au 31/12/24 ex 12 mois</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 830 021	1 830 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	294 760	294 760
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	183 002	183 002
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	2 540 090	2 573 442
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	51 472	-33 352
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 899 345</b>	<b>4 847 873</b>
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	226 097	216 607
Provisions pour charges	333 958	343 710
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>560 055</b>	<b>560 317</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts	0	0
Découverts et concours bancaires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 145	48 720
Dettes fiscales et sociales	157 091	196 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>213 236</b>	<b>246 180</b>
Ecart de conversion - Passif	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 672 636</b>	<b>5 654 370</b>

	du 01/01/25 Au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 Au 31/12/24 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	1 605 799	2 139 364
Production vendue	0	0
Production stockée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	104 310	24 962
Autres produits	0	0
<b>Total</b>	<b>1 710 109</b>	<b>2 164 326</b>
Achats de marchandises	233 467	695 444
Variation de stock (m/ses)	300 137	-50 567
Achats de m.p & aut.approv.	31 462	36 813
Variation de stock (m.p.)	0	0
Autres achats & charges externes	524 049	545 316
Impôts, taxes et vers. assim.	17 660	26 718
Salaires et Traitements	820 283	762 505
Charges sociales	224 465	224 564
Amortissements et provisions	167 808	129 781
Autres charges		
<b>Total</b>	<b>2 319 331</b>	<b>2 370 574</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-609 222</b>	<b>-206 248</b>
Produits financiers	104 671	169 313
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>104 671</b>	<b>169 313</b>
Opérations en commun		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-504 551</b>	<b>-36 935</b>
Produits exceptionnels	1 111 259	3 934
Reprises sur provisions et transfert de charges		0
Charges exceptionnelles	555 236	351
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>556 023</b>	<b>3 583</b>
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfiques	0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>51 472</b>	<b>-33 352</b>

**SOCIETE LA CHAUSSERIA**

S.A. au Capital de 1 830 021 euros  
Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS  
SIRET : 660 800 798 01257  
R.C.S.Paris B 660 800 798

**LA CHAUSSERIA****Tableau de flux de trésorerie  
(en euros)**

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
Résultat net	51 472	-33 352
Elimination des charges et produits sans incidence		
<b>Sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>		
Amortissements et provisions	-525 167	89 009
Variation des impôts différés		
Plus values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement	-473 695	55 657
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-241 096	69 886
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-232 599	-14 229
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisation	0	-11 125
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 108 852	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 108 852	-11 125
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :</b>		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Emissions d'emprunts et avances conditionnés		
Remboursements d'emprunts et avances conditionnés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
	876 253	-25 355
Ecart	0	
Trésorerie d'ouverture	4 022 523	4 047 878
Trésorerie de clôture	4 898 776	4 022 523

**SOCIETE LA CHAUSSERIA**  
**S.A. au Capital de 1 830 021 Euros**  
**Siège Social : 68 Rue de Passy – 75016 PARIS**  
**SIRET : 660 800 798 01257**  
**R.C.S. PARIS B 660 800 798**

## **ANNEXE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

### **I – FAIT CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE :**

Fermeture des 2 magasins à LYON

- CORDELIERS – 24 Rue de la République – 69002 LYON
- REPUBLIQUE – 24 Rue de la République – 69002 LYON

Eviction au 31 Mars 2025

### **II – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- **Première application du règlement ANC 2022-06**

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

#### **Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1**

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;

Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;

Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

#### **Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N**

Reclassement d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges :

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendues, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- 1- Continuité de l'exploitation
- 2- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- 3- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1964 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- immobilisations incorporelles (droit entrée)	9 ans
- constructions	20 ans
- installations techniques	5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel et mobilier de bureau	5 ans

En application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, notre entreprise n'a pas identifié de composants autres que ceux qui figurent déjà dans ses immobilisations. De même, aucune valeur résiduelle identifiable et/ou chiffrable ne peut être attribuée aux immobilisations dans l'état actuel de nos connaissances, notre société n'ayant pas une stratégie de revente régulière de ses biens et matériels. Enfin, les durées d'utilité antérieurement retenues et objectivement conformes aux usages professionnellement reconnus n'ont pas été modifiées.

***b) Immobilisations incorporelles***

Rappel de nos fonds de commerce au 31 Décembre 2025 :

- 1 boutique à MONTPELLIER
- 1 boutique à MARSEILLE
- 1 boutique à BORDEAUX
- 1 boutique à ANTIBES
- 2 boutiques à AIX EN PROVENCE
- 2 boutiques à PARIS

Au 31/12/2015, 2 fonds de commerce avaient fait l'objet d'une dépréciation pour un montant total de 400 000 €.

Au 30/12/2016, 7 fonds de commerce avaient fait l'objet d'une dépréciation pour un montant total de 900 000 €.

Au 31/12/2019, aucun élément ne permettait de modifier ou compléter les provisions existantes ; par contre, en Mai 2020, avec l'impact du Covid-19, les immobilisations incorporelles doivent être revues à la baisse.

Au 31/12/2020, 3 fonds de commerce ont été fermés TOULON, NANTES ET PARIS (Rue du vieux colombier) et nous avons procédé à une provision pour dépréciation pour un montant de 1 485 663 € avec une diminution de 222 275 € concernant les magasins de NANTES et PARIS (Rue du vieux colombier), soit un montant total de 1 263 087 €.

Le 15/06/2023, nous avons cédé le fonds de commerce de BORDEAUX, Rue Sainte Catherine, pour un montant de 421 000 € ce qui a généré une moins-value de 19 000 €.

Les immobilisations incorporels figurant au poste fond commercial se décomposent de la façon suivante :

- prix d'acquisition du droit au bail de 1 magasin avant 1980	54 577
- prix Marque	282 000
- prix d'acquisition du droit au bail de 7 magasins	645 949
- prix d'acquisition du droit au bail des 4 magasins achetés en 2012	950 000

***TOTAL*** ***1 932 526***

Concernant la Marque pour 282 000 €, cet élément a fait l'objet d'une dépréciation totale, compte tenu que celle-ci n'est plus rémunérée par les usines de fabrication.

A ce jour, nous n'envisageons pas d'ouvertures de magasins.

### **STOCKS** :

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode premier entré-premier sorti.

Les frais accessoires d'achat n'ont pas été incorporés dans la valeur d'inventaire, étant comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature, leur montant n'étant pas significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et la valeur de réalisation probable a été effectuée lorsque le prix d'achat est supérieur au prix de vente H.T.

**CREANCES ET DETTES** : Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**DISPONIBILITE** : Les liquidités en banque et caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ACHATS** : Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### **PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Produits exceptionnels sur opérations de gestion ..... 1 111 260

### **CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion..... 1 486

**METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION** : Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS** :

**III – 1- Engagements financiers** : Néant

### **III – 2 Composition du Capital**

Le Capital d'élève à 1 830 021 euros représenté par 480 166 actions de 3.81 euros.

### **III – 3 Rémunérations allouées aux dirigeants en raison de leurs fonctions :**

Organes d'administration : Madame PHILIP Virginie – Administrateur et PDG – 112 109 € (salaire brut 2025)

### **III – 4 Ventilation de l'effectif au 31.12.2025**

* Cadres (y compris Gérants Magasins) .....	5
* Employés .....	15
	20

### **III – 5 Accroissement ou allègement de la Charge Fiscale future**

Effet du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant

#### ELEMENTS ENTRAINANT UN ALLEGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

ALLEGEMENT FUTUR DE LA BASE DE L'IMPOT	
Congés payés + Charges	41 935
Indemnité de fin de carrière	333 958

### **III – 6 Provision Indemnité de fin de carrière**

Au 31/12/2025, la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 333 958 €.

Les droits acquis par les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans au 31/12/2025 ont été calculés conformément à la nouvelle règle de calcul au 27/11/2017 du code du travail.

### **III – 7 Provisions pour pertes et charges**

Le dossier litige concernant le renouvellement du bail du magasin de BORDEAUX est en cours devant le tribunal judiciaire de BORDEAUX ; en conséquence, nous avons conservé la provision car le montant trop important du loyer qui sera fixé par le tribunal peut entraîner l'impossibilité de cession du fond de commerce et sa perte définitive dans le contexte actuel.

### **III – 8 - Honoraires Commissaires aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 12 000 € Hors Taxes.

## **IV – AUTRES INFORMATIONS :**

### **IV – 1 Comptes de régularisation**

Congés payés .....	50 793
Charges sociales à payer .....	59 172
TVA Décembre .....	25 616
Fournisseurs Factures non parvenues .....	47 449

### **IV – 2 Information sur la Société de fabrication ESMERALDA au Portugal (notre participation : 51% du Capital)**

Au cours de l'exercice en cours, celle-ci a réalisé un Chiffre d'Affaires 3 627 603 € ; aucune dividende n'a été distribuée.

#### IV – 3 Partie liée

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations
ESMERALDA	Filiale à 51%	3 627 603 €	Le prêt consenti sans intérêts en 2015 a été soldé

#### V – Faits postérieurs à l'exercice :

Le Chiffre d'Affaires a légèrement diminué de 32 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Sur Janvier 2026, le Chiffre d'Affaires a diminué de 34 %, par rapport à Janvier 2025

Sur Février 2026, le Chiffre d'Affaires a diminué de 40 %, par rapport à Février 2025

Sur Mars 2026, le Chiffre d'Affaires a diminué de 14 %, par rapport à Mars 2025

#### VI – Liste des filiales et participations

##### Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

- Voir tableau ci-dessous

#### ANNEXES /

##### Documents liasse fiscale :

4- Imprimé n° 2054

5- Imprimé n° 2055

6- Imprimé n° 2056

7- Imprimé n° 2057

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	Réserves et report À nouveau avant affectations des résultats	Quote part du Capital détenue (en%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non Encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires Hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutte	Nette						
ESMERALDA Industria de calçados LDA  Société Portugaise NIPC 510 509 983	200 000	1 089 434	51	102 000	102 000	0	0	3 627 603	106 709	0	





## LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €  
Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS  
RCS PARIS 660 800 798

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

#### **Cabinet J. KALPAC & CIE**

Siège social : 43 Boulevard de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de AIX EN PROVENCE

## LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

RCS PARIS 660 800 798

---

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

---

A l'assemblée générale de la Société anonyme LA CHAUSSERIA

## Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société anonyme LA CHAUSSERIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

---

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance par le code du commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- ⇒ la note *Règles et méthodes comptables* de l'annexe des comptes annuels concernant :
  - les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposée dans les points « *première application du règlement ANC 2022-06, modification de présentation opérée en colonne N-1* » et « *changement de méthode sur les postes concernés de l'exercice N* »
  - les immobilisations incorporelles,

## LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

RCS PARIS 660 800 798

---

⇒ la note *Méthode et Evaluation d'évaluation et de présentation- § III 7 Provisions pour pertes et charges* de l'annexe des comptes annuels concernant le maintien de la provision pour risques dans l'exercice.

⇒ La note *V Faits postérieurs à l'exercice* de l'annexe.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

---

En application des dispositions des articles L. 823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Évaluation des provisions pour dépréciation des fonds de commerce (note b - paragraphe 3 de l'annexe aux comptes annuels)**

#### Risque identifié

La valorisation des fonds de commerce doit faire l'objet chaque année d'un test de dépréciation (PCG art 214-15). Ces tests ont pour objet de déterminer si la valeur actuelle est supérieure à la valeur patrimoniale des fonds de commerce.

Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à leur évaluation.

#### Notre réponse d'audit

- Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour dépréciation de fonds de commerce,
- Apprécier la valeur vénale sur la base d'évaluation de cabinets immobiliers spécialisés et/ou d'expert indépendant obtenue en retenant les critères de :
  - Raisonnement ville par ville et, à l'intérieur de chaque ville,
  - par quartier,
  - prix d'achat historique,
  - loyer actuel
  - surface
  - offre ou transaction possible, soit en vente de fonds de commerce, soit surtout en valeur de droit au bail, car le Marché des fonds de commerce de chaussures pour femmes est devenu totalement inexistant.

## LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

RCS PARIS 660 800 798

---

- **Reconnaissance du CA**

*Risque identifié*

Le risque de fraudes sur le CA est important, notamment dans les activités de ventes au détail, répartie sur plusieurs lieux géographiques.

Nous avons considéré que la reconnaissance du CA constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du risque de fraudes, existant par nature sur ce poste.

*Notre réponse d'audit*

- Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour reconnaître le CA,
- Apprécier les procédures mises en place pour contrôler et valider le CA transmis par les boutiques et comptabilisés

### **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du conseil d'administration.

## **LA CHAUSSERIA**

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

RCS PARIS 660 800 798

---

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LA CHAUSSERIA par l'assemblée générale en date du 30/06/2016.

Le 04/12/2020, l'AGOA, suite à notre démission en date du 12/05/2020, nous a nommé pour une durée de 6 exercices en application de l'alinéa II de l'article L 823-3-1 du code de commerce.

Au 31/12/2025, notre cabinet était dans la [XV<sup>ème</sup>] année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

### Rapport

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à MARSEILLE, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes

---

Signé par Christel Kalpac Daubol  
Le 4 juin 2026

J. KALPAC & CIE



doc\_Vmk  
tx\_dK34Y84Y7aLm

Christel KALPAC DAUBOL

---

## **ANNEXE**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



## LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €  
Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS  
RCS PARIS 660 800 798

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31/12/2025

#### **Cabinet J. KALPAC & CIE**

Siège social : 43 Boulevard de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de AIX EN PROVENCE

**LA CHAUSSERIA**

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

RCS PARIS 660 800 798

---

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

---

A l'assemblée générale de la Société anonyme LA CHAUSSERIA

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisé ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

---

**Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé ou depuis la clôture à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

## LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

RCS PARIS 660 800 798

---

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

##### **a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### Concernant ESMERALDA :

- Convention de redevance de marque : aucune somme versée

##### Concernant les loyers SCI LANGUEDOC :

- Montpellier : 25 724 €
- Toulon : 0 €
- Marseille : 30 000 €

### Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues au cours de l'exercice 2022 et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022 :

##### Concernant PUEYO :

- Convention de trésorerie entre les Société PUEYO et LA CHAUSSERIA signée en date du 15/12/2022, pour un montant de 104 000 € rémunérée au taux d'intérêts EURIBOR 3 mois +0,5% avec l'EURIBOR flooré à 0.

Fait à MARSEILLE, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes

J. KALPAC & CIE

---

Signé par Christel Kalpac Daubol  
Le 4 juin 2026



doc\_BZ7Q  
tx\_dK34Y84Y7aLm

---

Christel KALPAC DAUBOL